



RETURN BIDS TO:

RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

**Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions
- TPSGC**

11 Laurier St. / 11, rue Laurier

Place du Portage, Phase III

Core 0B2 / Noyau 0B2

Gatineau

Québec

K1A 0S5

Bid Fax: (819) 997-9776

SOLICITATION AMENDMENT

MODIFICATION DE L'INVITATION

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address

**Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur**

Issuing Office - Bureau de distribution

Special Projects Division (SPD)/Division de Projets
Spéciaux (DPS)

Terrasses de la Chaudière 4th Floor

Terrasses de la Chaudière 4e étage

10 Wellington Street,

10 Wellington Street,

Gatineau

Québec

K1A 0S5

Title - Sujet CIPO ITM TPS	
Solicitation No. - N° de l'invitation U8210-197923/A	Amendment No. - N° modif. 003
Client Reference No. - N° de référence du client U8210-197923	Date 2019-05-01
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$\$XU-002-34957	
File No. - N° de dossier 002xu.U8210-197923	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2019-05-22	
Time Zone Fuseau horaire Eastern Daylight Saving Time EDT	
F.O.B. - F.A.B. Specified Herein - Précisé dans les présentes	
Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input type="checkbox"/> Other-Autre: <input checked="" type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Kim, Raquel	Buyer Id - Id de l'acheteur 002xu
Telephone No. - N° de téléphone (613) 406-0742 ()	FAX No. - N° de FAX () -
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction:	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

LA MODIFICATION N° 003 À LA PRÉSENTE INVITATION À SOUMISSIONNER VISE À :

1. répondre aux questions reçues comme il est précisé dans le tableau ci-dessous;
2. modifier la demande de proposition comme il est indiqué ci-dessous.

POUR LE SNO EXIGENCE :

1) À l'annexe E Évaluation et sélection – SNO, section 1 – Évaluation technique, 5. Évaluer les réponses aux critères obligatoires, 5.1 Instructions à l'intention des soumissionnaires

SUPPRIMER :

Le soumissionnaire doit également répondre à chacun des critères obligatoires énoncés à l'appendice 2 de l'annexe E Critères relatifs aux ressources clés – SNO. Le soumissionnaire ne peut proposer qu'une ressource par catégorie de ressources. Le soumissionnaire ne peut pas proposer la même ressource pour plus d'une catégorie. L'expérience accumulée en travaillant sur des projets simultanés ne comptera qu'une seule fois dans le total des années d'expérience. Pour préparer ses réponses aux critères obligatoires, le soumissionnaire est prié d'utiliser le tableau ci-dessous.

REEMPLACER PAR :

Le soumissionnaire doit également répondre à chacun des critères obligatoires énoncés à l'appendice 2 de l'annexe E Critères relatifs aux ressources clés - SNO. **Le soumissionnaire est tenu de proposer différentes ressources clés pour les volets SNO et SGDPI.** Le soumissionnaire **ne** peut proposer qu'une ressource par catégorie de ressources. Le soumissionnaire ne peut pas proposer la même ressource pour plus d'une catégorie. L'expérience accumulée en travaillant sur des projets simultanés ne comptera qu'une seule fois dans le total des années d'expérience. Pour préparer ses réponses aux critères obligatoires, le soumissionnaire est prié d'utiliser le tableau ci-dessous.

2) À l'appendice 2 de l'annexe E Critères relatifs aux ressources clés – SNO

1. A.1 - Architecte d'applications et de logiciels (niveau 3), 1.1 Critères obligatoires relatifs aux ressources, OR-1 :

INSÉRER :

V. En ce qui concerne le formulaire 2 de l'annexe E Projets de référence pour les critères relatifs aux ressources clés - SNO, le soumissionnaire doit fournir les coordonnées du client pour les cinq (5) plus récentes années d'expérience seulement.

2. I.10 – Architecte technique (niveau 3), 2.1 Critères obligatoires relatifs aux ressources, OR-1 :

INSÉRER :

V. En ce qui concerne le formulaire 2 de l'annexe E Projets de référence pour les critères relatifs aux ressources clés – SNO, le soumissionnaire doit fournir les coordonnées du client pour les cinq (5) plus récentes années d'expérience seulement.

**2. I.10 – Architecte technique (niveau 3), 2.2 Critères cotés relatifs aux ressources, CR-1 :
SUPPRIMER :**

- I. Identique à la section III du critère OR-1.
- II. Identique à la section IV du critère OR-1.

REEMPLACER PAR :

- III. Identique à la section III du critère OR-1.
- IV. Identique à la section IV du critère OR-1.

**3. P.9 – Gestionnaire de projet (niveau 3), 3.1 Critères obligatoires relatifs aux ressources, OR-1 :
INSÉRER :**

- V. En ce qui concerne le formulaire 2 de l'annexe E Projets de référence pour les critères relatifs aux ressources clés – SNO, le soumissionnaire doit fournir les coordonnées du client pour les cinq (5) plus récentes années d'expérience seulement.

4. A.6 - Programmeur/réalisateur de logiciel (niveau 3), 4.1 Critères obligatoires relatifs aux ressources, OR-1 :

INSÉRER :

- V. En ce qui concerne le formulaire 2 de l'annexe E Projets de référence pour les critères relatifs aux ressources clés – SNO, le soumissionnaire doit fournir les coordonnées du client pour les cinq (5) plus récentes années d'expérience seulement.

5. P.1 - Expert-conseil en gestion du changement (niveau 3), 5.1 Critères obligatoires relatifs aux ressources, OR-1 :

INSÉRER :

- V. En ce qui concerne le formulaire 2 de l'annexe E Projets de référence pour les critères relatifs aux ressources clés – SNO, le soumissionnaire doit fournir les coordonnées du client pour les cinq (5) plus récentes années d'expérience seulement.

6. A.11 - Testeur (niveau 3), 6. Critères obligatoires relatifs aux ressources, OR-1 :

INSÉRER :

- V. En ce qui concerne le formulaire 2 de l'annexe E Projets de référence pour les critères relatifs aux ressources clés – SNO, le soumissionnaire doit fournir les coordonnées du client pour les cinq (5) plus récentes années d'expérience seulement.

7. C.1 - Expert-conseil en planification et protection stratégiques de la sécurité des technologies de l'information (niveau 3), 7.1 Critères obligatoires relatifs aux ressources, OR-1 :

INSÉRER :

- V. En ce qui concerne le formulaire 2 de l'annexe E Projets de référence pour les critères relatifs aux ressources clés – SNO, le soumissionnaire doit fournir les coordonnées du client pour les cinq (5) plus récentes années d'expérience seulement.

POUR SGDPI EXIGENCE :

1) À l'annexe E Évaluation et sélection – SGDPI, Section 1 – Évaluation technique, 5. Évaluation des réponses aux critères obligatoires, 5.1 Instruction à l'intention des soumissionnaires

SUPPRIMER :

Le soumissionnaire doit également répondre à chacun des critères obligatoires énoncés à l'appendice 2 de l'annexe E Critères relatifs aux ressources clés – SGDPI. Le soumissionnaire ne peut proposer qu'une ressource par catégorie de ressources. Le soumissionnaire ne peut pas proposer la même ressource pour plus d'une catégorie. L'expérience accumulée en travaillant sur des projets simultanés ne comptera qu'une seule fois dans le total des années d'expérience. Pour préparer ses réponses aux critères obligatoires, le soumissionnaire est prié d'utiliser le tableau ci-dessous.

REMPLETER PAR :

Le soumissionnaire doit également répondre à chacun des critères obligatoires énoncés à l'appendice 2 de l'annexe E Critères relatifs aux ressources clés – SGDPI. **Le soumissionnaire est tenu de proposer différentes ressources clés pour les volets SNO et SGDPI.** Le soumissionnaire ne peut proposer qu'une ressource par catégorie de ressources. Le soumissionnaire ne peut pas proposer la même ressource pour plus d'une catégorie. L'expérience accumulée en travaillant sur des projets simultanés ne comptera qu'une seule fois dans le total des années d'expérience. Pour préparer ses réponses aux critères obligatoires, le soumissionnaire est prié d'utiliser le tableau ci-dessous.

2) À l'appendice 2 de l'annexe E Critères relatifs aux ressources clés – SGDPI

1. A.1 - Architecte d'applications/de logiciels (niveau 3), 1.1 Critères relatifs aux ressources clés, OR-1

INSÉRER :

- V. En ce qui concerne le formulaire 2 de l'annexe E Projets de référence pour les critères relatifs aux ressources clés – SGDPI, le soumissionnaire doit fournir les coordonnées du client pour les cinq (5) plus récentes années d'expérience seulement.

2. I.10 - Architecte technique (niveau 3), 2.1 Critères obligatoires relatifs aux ressources, OR-1

INSÉRER :

- V. En ce qui concerne le formulaire 2 de l'annexe E Projets de référence pour les critères relatifs aux ressources clés – SGDPI, le soumissionnaire doit fournir les coordonnées du client pour les cinq (5) plus récentes années d'expérience seulement.

2. I.10 - Architecte technique (niveau 3), 2.2 Critères cotés relatifs aux ressources, CR-1 :

SUPPRIMER :

- I. Identique à la section III du critère OR-1.
- II. Identique à la section IV du critère OR-1.

REMPLETER PAR :

- III. Identique à la section III du critère OR-1.
- IV. Identique à la section IV du critère OR-1.

3. P.9 – Gestionnaire de projet (niveau 3), 3.1 Critères obligatoires relatifs aux ressources, OR-1
INSÉRER :

- V. En ce qui concerne le formulaire 2 de l'annexe E Projets de référence pour les critères relatifs aux ressources clés – SGDPI, le soumissionnaire doit fournir les coordonnées du client pour les cinq (5) plus récentes années d'expérience seulement.

4. A.6 - Programmeur/réalisateur de logiciel (niveau 3), 4.1 Critères obligatoires relatifs aux ressources, OR-1
INSÉRER :

- V. En ce qui concerne le formulaire 2 de l'annexe E Projets de référence pour les critères relatifs aux ressources clés – SGDPI, le soumissionnaire doit fournir les coordonnées du client pour les cinq (5) plus récentes années d'expérience seulement.

5. P.1 - Expert-conseil en gestion du changement (niveau 3), 5.1 Critères obligatoires relatifs aux ressources, OR-1
INSÉRER :

- V. En ce qui concerne le formulaire 2 de l'annexe E Projets de référence pour les critères relatifs aux ressources clés – SGDPI, le soumissionnaire doit fournir les coordonnées du client pour les cinq (5) plus récentes années d'expérience seulement.

6. A.11 - Testeur (niveau 3), 6.1 Critères obligatoires relatifs aux ressources, OR-1
INSÉRER :

- V. En ce qui concerne le formulaire 2 de l'annexe E Projets de référence pour les critères relatifs aux ressources clés – SGDPI, le soumissionnaire doit fournir les coordonnées du client pour les cinq (5) plus récentes années d'expérience seulement.

7. C.1 - Expert-conseil en planification et protection stratégiques de la sécurité des technologies de l'information (niveau 3), 7.1 Critères obligatoires relatifs aux ressources, OR-1
INSÉRER :

- V. En ce qui concerne le formulaire 2 de l'annexe E Projets de référence pour les critères relatifs aux ressources clés – SGDPI, le soumissionnaire doit fournir les coordonnées du client pour les cinq (5) plus récentes années d'expérience seulement.

QUESTIONS ET RÉPONSES

Question n° 005

Référence :

Ressources clés

Question n° 005 :

Compte tenu de la nature du travail et du nombre total de jours prévus par ressource, nous supposons que le travail effectué par les ressources clés de niveau 3 ne sera pas à temps plein. En tenant compte de ces facteurs, veuillez confirmer que nous pouvons proposer les mêmes ressources pour les deux volets SNO et SGDPI (p. ex. le même gestionnaire de changement peut être proposé pour les volets SNO et SGDPI).

Réponse n° 005 :

Pour la durée de la période initiale du contrat et des périodes d'option, le travail effectué par les ressources clés ne sera pas à temps plein. Toutefois, pour certaines parties de la période initiale du contrat et des périodes d'option, une ressource clé peut devoir travailler à temps plein pour les volets SNO ou SGDPI. Pour ce faire, les soumissionnaires sont tenus de proposer différentes ressources clés pour les volets SNO et SGDPI.

Pour tenir compte de l'information qui précède, la DP est modifiée de la façon décrite dans les présentes.

Question n° 006

Référence :

Ressources clés

Question n° 006 :

Nous cherchons à obtenir des précisions sur le nombre de références requises pour les ressources clés. Plus précisément, nous demandons des éclaircissements sur l'énoncé suivant : « *Pour démontrer cette expérience, le soumissionnaire doit fournir, pour la ressource, un (1) projet de référence. Il peut en fournir d'autres si nécessaire.* » S'agit-il de devoir fournir des références :

- a. pour tous les projets qui constituent les années d'expérience d'une ressource ou
- b. nous devrions fournir une référence pour démontrer l'exécution du rôle.

Pour le point a), nous demandons respectueusement à l'État de modifier la demande de façon à ce que les soumissionnaires fournissent une liste des projets qui documentent les années d'expérience, comptant deux références pour confirmer l'exécution. Étant donné le nombre de projets requis pour documenter dix années d'expérience et le temps qui s'est écoulé depuis, le risque est grand que l'on ne puisse plus joindre les clients, ce qui rend cette exigence difficile à satisfaire, surtout si l'on considère le nombre de rôles.

Réponse n° 006 :

Les exigences relatives aux projets de référence conformément au critère OR-1 de chaque ressource clé sont modifiées. Pour chaque critère OR-1, le soumissionnaire doit fournir une liste des projets de référence qui démontrent les années d'expérience. En ce qui concerne les projets de référence, le soumissionnaire doit fournir les coordonnées du client (c.-à-d. les références) pour les cinq (5) plus récentes années d'expérience seulement.

Pour tenir compte de l'information qui précède, la DP est modifiée de la façon décrite dans les présentes.

Question n° 007**Référence :**

Conflit d'intérêts

Question n° 007 :

Après avoir examiné le rapport annuel de l'OPIC, nous croyons comprendre que Price Waterhouse Coopers (PWC) effectue l'audit annuel. Des services d'expert-conseil comme ceux fournis par PWC constitueraient donc un conflit d'intérêts. Veuillez confirmer qu'il est interdit à PWC de soumissionner, soit indépendamment, soit dans le cadre d'un partenariat ou d'une coentreprise.

Réponse n° 007 :

La société qui a fourni des services d'audit à l'OPIC n'était pas au courant du processus de préparation et de demande de soumissions relativement aux services de partenariat en technologie pour la modernisation de la TI de l'OPIC. Par conséquent, dans le cadre de cet appel d'offres de l'OPIC, la société n'a pas eu accès à des informations privilégiées par rapport aux autres sociétés.

Veuillez consulter l'article 1.4 Conflit d'intérêts, section 1.4.2 de la DP, pour obtenir une liste des entrepreneurs du secteur privé qui ont fourni des services dans la préparation de l'invitation à soumissionner relativement aux services de partenariat en technologie pour la modernisation de la TI de l'OPIC. Toute entreprise dont le nom ne figure pas à la section 1.4.2 de la DP peut présenter une soumission, soit indépendamment, soit dans le cadre d'un partenariat ou d'une coentreprise.

Question n° 008**Référence :**

Service Connexion postal

Question n° 008 :

Nous souhaitons soumettre notre proposition à l'aide du service Connexion postal. Pouvez-vous fournir le lien pour établir une conversation unique vers le service Connexion postal de l'OPIC?

Réponse n° 008 :

Veillez consulter le lien suivant vers les CCUA 2003 (2018-05-22), Instructions uniformisées – biens ou services – besoins concurrentiels. La section 2 de l'article 8 Transmission par le service Connexion postal fournit des instructions précises sur une demande d'ouverture d'une conversation à l'aide du service Connexion postal.

<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat/1/2003/23#transmission-par-telecopieur>

Question n° 009

Référence :

Question d'ordre général

Question n° 009 :

La définition de soumissionnaire qui figure dans les Clauses et conditions uniformisées d'achat (CCUA) désavantage notre entreprise et de nombreux autres fournisseurs de services mondiaux en raison de la structure de nos organisations. Cette définition a également une incidence importante sur la capacité de notre cabinet à répondre à la demande de propositions, car une partie de l'expérience très pertinente acquise par notre cabinet a été acquise à l'échelle mondiale. Nous demandons que la définition de soumissionnaire soit élargie pour tenir compte des entreprises membres d'une organisation d'un réseau mondial connu sous le nom d'association d'entités (il s'agit d'entités légales distinctes au sein d'un réseau de services professionnels officiellement organisé, qui permet à tous les membres du réseau d'utiliser une marque commune, d'avoir un accès commun aux ressources en propriété intellectuelle et en talents et à une méthodologie, à des stratégies, à des politiques et à une technologie de nature intégrée dans le réseau). Cette définition plus large a été utilisée à plusieurs reprises par le gouvernement du Canada [plus récemment dans le cadre de la modernisation du versement des prestations (G9292-176824-C)] qui a permis d'améliorer le processus concurrentiel.

Réponse n° 009 :

La définition de soumissionnaire, au sens des CCUA 2003 (2018-05-22), Instructions uniformisées – biens ou services – besoins concurrentiels, demeure inchangée.

Question 010

Reference:

Date de clôture des soumissions

Question #010:

En raison de la complexité et de la taille des exigences de l'OPIC, nous vous demandons respectueusement une prolongation d'une semaine de la date de clôture des soumissions, jusqu'au 22 mai 2019 ?

Réponse 010 :

Le Canada prolonge la date de clôture des soumissions au 22 mai 2019.

TOUTES LES AUTRES CONDITIONS DE LA DEMANDE DE SOUMISSIONS DEMEURENT INCHANGÉES.